



Entreprises minières Globex inc.

“Chez nous en Amérique du Nord”

17 547 674 actions ordinaires en circulation

Le 16 novembre, 2007

GLOBEX OPTIONNE SES INTÉRÊTS DE SA PROPRIÉTÉ AURIFÈRE BLACKCLIFF

Rouyn-Noranda, Québec, Canada. LES ENTREPRISES MINIÈRS GLOBEX INC. (GMX - Toronto, G1M – Bourses de Francfort, Stuttgart, Berlin, Munich, Xetra and GLBXF - OTCQX) et Altai Resources Inc. (ATI-TSX.V) sont heureuses d'annoncer que C2C inc. (CCN-TSX.V) et Corporation minière Animiki (une société non publique) ont acquis un intérêt de 100% dans leur propriété aurifère conjointe Blackcliff localisée dans le canton Malartic au Québec.

À la signature de l'Entente, C2C paiera immédiatement 25 000 \$ en paiement comptant et délivrera 400 000 actions ordinaires, le tout séparé en parts égales entre Globex et Altai. À l'intérieur d'un délai de 2,5 mois suivant la signature de l'Entente, Globex et Altai recevront un paiement additionnel de 50 000 \$.

De son côté, Animiki s'engage à devenir une compagnie publique inscrite en Bourse dans les 6 mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'Entente. Par la suite, tous les paiements, émissions d'actions ordinaires et exigences de travaux seront répartis à 50:50 entre C2C et Animiki. Dans l'éventualité que Animiki ne parvienne pas à s'inscrire en Bourse dans le délai requis, C2C assumera seul le respect intégral de l'Entente et l'acquisition de l'intérêt de 100% dans la propriété Blackcliff.

L'Entente prévoit également que Globex et Altai recevront subséquemment 100 000 \$ et 200 000 actions ordinaires au premier anniversaire de l'entente, 200 000 \$ et 200 000 actions ordinaires au second anniversaire ainsi qu'au troisième anniversaire de l'Entente. Tous les paiements et les actions seront répartis à parts égales entre Globex et Altai. De plus, des travaux d'exploration totalisant 5 000 000 \$ devront être réalisés avant le quatrième anniversaire de l'entente.

Globex et Altai retiennent conjointement une redevance nette de métaux (RNM) de 3% sur toute production minière provenant de la propriété, ainsi qu'un intérêt net sur les profits (INP) de 10%. L'INP de 10% prendra effet dès le moment que C2C et Animiki auront conjointement récupéré jusqu'à 3 500 000 \$ en capital investi préalablement à la production commerciale.

Également, à compter du sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Entente, C2C et Animiki paieront annuellement à Globex et Altai, 50 000 \$ en redevance anticipée de production déductible de la redevance future.

Globex et Altai désirent rappeler que la propriété Blackcliff est un projet aurifère avancé contenant une ressource définie par forage et qui est situé à quelques kilomètres d'une usine à forfait. Advenant que C2C et Animiki décident de lancer la propriété en production avant le quatrième anniversaire de l'entente, ils devront obligatoirement effectuer tous les paiements comptants et les émissions d'actions prévus par l'Entente.

Ce communiqué a été rédigé par Jack Stoch, géologue, en tant que Personne Qualifiée.

“We Seek Safe Harbour”

Émetteur privé étranger 12g3 - 2(b)
Numéro CUSIP 379900 10 3

Pour de plus amples informations :

Jack Stoch, P.Geo, Président
Entreprises minières Globex inc.
86, 14^e rue
Rouyn-Noranda, Québec (CANADA) J9X 2J1

Téléphone: (819) 797-5242
Télécopieur: (819) 797-1470
Courriel : info@globexmining.com
Site Web : www.globexmining.com

Énoncés à caractère spéculatif

À l'exception d'information de nature historique, ce communiqué de presse peut contenir certains “énoncés à caractère spéculatif”. Ces énoncés peuvent impliquer un certain nombre d'incertitudes et de risques, connus ou inconnus, ainsi que sous-entendre certains facteurs qui pourraient influencer matériellement les résultats ainsi que le niveau d'activité de la Compagnie ou bien influencer matériellement la performance de celle-ci, ainsi que ses attentes et ses projections futures.